

VOTATIONS NATIONALES DU 9 FEVRIER 2020

Pour et contre l'extension de la norme pénale antiraciste

La majorité du PEV du Canton de Berne rejette l'extension de la norme pénale antiraciste aux homosexuels et bisexuels. Le PEV Suisse avait décidé de laisser la liberté de vote. Deux personnalités du PEV présentent ci-dessous leur point de vue.

La haine n'est pas une libre expression des opinions

La norme pénale antiraciste doit protéger les homosexuels et les bisexuels face à la haine et à la discrimination. Encore et toujours, ils sont exposés à la haine et à la discrimination. Il s'agit de violations des droits de l'homme des personnes concernées et non pas de l'expression de la liberté d'opinion. La liberté d'opinion se termine là où la dignité humaine d'autrui est violée. La disposition actuelle du Code pénal relative à la lutte contre la discrimination raciale doit par conséquent être étendue à la discrimination relative à l'orientation sexuelle. Quiconque est agressé verbalement peut aujourd'hui déjà se défendre en vertu du droit pénal. Toutefois, il n'existe

aucune incitation pénale lorsqu'il est incité publiquement à la haine ou à la discrimination envers les lesbiennes, gays ou bisexuels, en tant que groupe. Les associations pour la protection des droits des personnes homosexuelles ne peuvent pas porter plainte non plus pour atteinte à l'honneur, par exemple. L'extension de la norme pénale punirait également ceux qui refusent un service destiné au grand public à une personne en raison de son orientation sexuelle, citons par exemple le cas de ce couple d'hommes à Lenzburg dont les enfants n'ont pas été acceptés dans une crèche.

*Beatrice Kuster
Conseillère communale, Berthoud*

Extension inutile de la norme pénale antiraciste

Aujourd'hui, le Code pénal punit toutes les formes de discrimination raciale (y compris l'ethnicité et la religion). À l'avenir, toute personne qui appelle publiquement à la haine ou à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle sera également punie. Que peut-on objecter à cet élargissement? La question ne peut se réduire à la condamnation de la haine. La disposition pénale existante protège déjà tout le monde à cet égard. L'extension, qui concerne également la discrimination et la rétention de prestations, entraîne également une insécurité juridique. Personne ne peut évaluer aujourd'hui dans quelle mesure une critique de l'orientation

sexuelle argumentée de manière scientifique et idéologique entraînerait des conséquences pénales. Des peines peuvent également être imposées en cas de rétention de prestations, lorsque par exemple, un site de rencontre ne souhaite favoriser que la rencontre de couples hétérosexuels. Les délégués du PEV du Canton de Berne ont donc rejeté la proposition à la majorité des deux tiers. Ils ont estimé que la loi applicable offrirait déjà aux personnes de toute orientation sexuelle une protection suffisante.

*Marc Jost
Député au Grand Conseil, Thoune*

Non à l'initiative sur le logement

Les délégués du PEV CH et du PEV BE ont dit non à l'initiative «Plus de logements abordables». Ils soutiennent des logements d'utilité publique, mais sans quota rigide. Ils se sont positionnés en faveur du contre-projet du Conseil fédéral et donc de l'augmentation du crédit-cadre du fonds de roulement à 250 mil-

lions de francs. Ce contre-projet est nécessaire et urgent. En effet, il reste régionalement difficile pour certains groupes de population de trouver un logement adapté et financièrement viable. Le fonds est un instrument éprouvé afin de promouvoir les logements d'utilité publique.

PEV CH



Votation du 9 février 2020	
 Initiative sur le logement	NON
Modification du code pénal	NON
 Transfert de Clavaleyres	OUI
Aire de transit de Wileroltigen	OUI

Infos: www.pev-be.ch et www.evpppev.ch/fr/votations

70 JAHRE ISRAEL
Ist Gott nicht der Herr der Gerechtigkeit?

- Ein Buch mit biblischen Offenbarungen im heutigen Geschlehen
- Viel Wahrheit kommt an das Licht
- Manc. Fröh bringt Fakten
- Ein Buch das niemand geringfügig liest

CHF 22,-
Euro 20,-

www.editions-elroi.ch

RE/MAX
Immobilienmakler
Nathanael Regez
Tel. 079 215 57 27
n.regez@remax.ch

Kostenlose Schätzung

MAF
Flying for Life
maf-swiss.org

HINE ADON
HOTEL APARTHOTEL
HINEADON.COM

Groupe du Grand Conseil infatigable

Au cours de la session d'hiver, le groupe PEV s'est engagé en faveur des êtres humains et de l'environnement.

Une motion au titre trompeur «plus de liberté dans l'hôtellerie et la restauration» a été contestée par **Tom Gerber**. Toutes les entreprises d'hôtellerie et de restauration, y compris les bars saisonniers, doivent satisfaire aux mêmes exigences. Sinon, de nouvelles injustices seraient créées, a-t-il fait valoir avec succès.

Les polluants trouvés dans l'eau potable du Seeland avaient alarmé la population. La présidente de groupe, **Christine Schnegg**, a donc, en collaboration avec des membres d'autres partis du Grand Conseil, déposé une motion. Celle-ci a été adoptée à une large majorité.

Hans Kipfer a représenté la position du PEV sur le droit fiscal. Il a exprimé son mécontentement quant au résultat de la

révision de la loi qui entraîne un allègement fiscal excessif pour les entreprises et une perte de revenus pour le canton.

Christine Grogg a demandé une augmentation des classes salariales pour les enseignants du primaire. Le Grand Conseil a accepté sa motion à l'unanimité pour la classer immédiatement dans la mesure où l'augmentation salariale est déjà prévue dans le prochain budget. Grâce à une coopération intensive entre différents groupes, il a été possible d'établir une obligation légale selon laquelle les demandeurs d'asile peuvent, dès lors que cela est possible, terminer leur apprentissage, malgré une décision négative. **Barbara Streit-Stettler** a accompagné ce processus en tant que porte-parole de la minorité de la Commission de la sécurité.

Markus Wenger a plaidé en faveur d'une pratique uniforme pour l'octroi d'autorisation d'antennes 5G au niveau communal. Le postulat correspondant a été

adopté par 68 voix contre 67.

Marc Jost a salué la stratégie d'administration digitale permettant à long terme de traiter électroniquement toutes les affaires avec l'administration cantonale. Il a rappelé que cette stratégie était basée sur une intervention du PEV datant de 2016.

Martin Aeschlimann a attiré l'attention sur le fait qu'il n'est pas aisé pour le Grand Conseil d'évaluer un projet complexe et de grande envergure, tel que l'extension de la faculté de médecine dans le quartier «Insel» estimé à 340 mio. de francs. Il a demandé au gouvernement la mise à disposition d'une matrice facilitant la comparaison.

Melanie Beutler-Hohenberger a, soutenue par la majorité du Grand Conseil, demandé une analyse du paysage hospitalier bernois. Les hôpitaux ne fonctionnant pas selon des principes purement économiques, il est nécessaire d'avoir davantage d'instruments de contrôle et

de coordination des services hospitaliers.

Ruedi Löffel

s'est battu en vain contre l'extension des heures d'ouverture des magasins. Une heure de plus le samedi et quatre ventes dominicales au lieu de deux par an répondraient à un besoin de la clientèle, ont argumenté les défenseurs qui l'ont emporté.



Barbara Streit

Barbara Streit-Stettler
Députée au Grand Conseil, Berne

L'histoire du PEV bernois

En 1919, des chrétiens fondent le Parti Evangélique (PEV). En 1958, il gagne son premier siège au sein du Grand Conseil. En 1967, le PEV du Canton de Berne gagne son premier siège au Conseil national. Aujourd'hui, le parti est devenu une force établie dans le paysage politique du canton. Plus d'infos sur cette histoire de 100 ans:

www.evp-be.ch/fr/parti/histoire

VOTATION CANTONALE DU 9 FEVRIER 2020

Changement de canton

La petite commune bernoise de Clavaleyres (moins de 50 habitants) est enclavée entre les cantons de Fribourg et Vaud. Depuis un certain temps déjà, elle tente de fusionner dans la mesure où le fonctionnement de l'administration n'est pas garanti à long terme.

Après qu'aucune fusion n'ait été possible dans le Canton de Berne, la solution a été trouvée avec la commune de Morat dans le Canton de Fribourg. Les deux communes et les deux parlements cantonaux ont approuvé la fusion. Le Grand Conseil bernois a approuvé le concordat. Toutefois, les changements

de canton doivent également être décidés par la population du canton.

Les délégués du PEV recommandent à l'unanimité d'approuver ce changement de canton. Une fois que les électeurs auront voté oui, la décision de l'Assemblée fédérale sera encore nécessaire avant que le changement de canton et la fusion des deux communes puissent avoir lieu.



Marc Jost

Marc Jost
Député au Grand Conseil, Thoune

VOTATION CANTONALE DU 9 FEVRIER 2020

Oui à l'aire de transit

Le canton souhaite créer une zone de transit pour les gens du voyage étrangers dans la commune de Wileroltigen. Le PEV soutient ce projet.

Quatre raisons poussent à accepter le crédit de 3,3 millions de francs:

- En 2003, la Cour suprême fédérale a confirmé que des habitats appropriés devraient être mis à la disposition des gens du voyage. Cependant, il y a encore trop peu de places pour ceux-ci.
- Le site de Wileroltigen répond idéalement aux exigences en termes d'emplacement et de taille. Il n'est accessible que par l'autoroute et devrait avoir un niveau de standard simple.
- Cette aire de transit permet à la

police d'avoir de bien meilleures possibilités d'intervention lors de séjour non autorisé sur une propriété privée.

Un renvoi ne peut être exigé que s'il est possible de proposer un autre emplacement.

- S'il y a suffisamment de places officielles, il y aura moins d'occupations illégales de terres et moins de problèmes associés. Le Seeland, en particulier, a connu de nombreux problèmes dans ce domaine.



Markus Wenger

Markus Wenger
Député au Grand Conseil, Spiez